

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 MARS 2017

Lors de cette réunion, le Conseil Municipal :

-s'est opposé au transfert de la compétence PLUI à Valence Romans Agglomération ;

-approuvé les comptes administratifs et les comptes de gestion 2016 du budget de la commune et du budget de l'eau ;

-affecté :

* le résultat de l'exercice 2016 du budget de la commune soit 3.343,06 € (affectation obligatoire) et 94.484,83 € (affectation d'excédent reporté)

* le résultat de l'exercice 2016 du budget de l'eau soit 0 € (affectation obligatoire) et 158.592,70 € (affectation d'excédent reporté) ;

-voté les subventions allouées aux associations pour l'année 2017 :

-ACCA : 150 €, -ADMR : 250 €, -Amicale-boules : 150 €,

-Association Hôpital Romans : 250 €, - Centre Léon Bérard : 200 €,

-Club Perce Neige : 150 €, -Club de Foot Inter Haute Herbasse : 1200 €,

-Collège Bédier : 400 €, Comité Herbasse Croix Rouge : 100 €,

-FNACA : 80 €, -MFR de Chatte : 40 €, -Montrigaud Loisirs : 150 €,

-Restos du Coeur : 250 €, -IHH (foot) : 1200 €,

-Bibliothèque Intercommunale : 1212,50 €, -CRIIRAD : 200 €

-fixé les tarifs réseau d'eau pour l'année 2017 :

-le m³ eau : 0,85 € - Frais Fixes : 54,00 € - Location compteur : 21,00 €

-droit branchement au réseau : 700,00 €

-voté :

1. le budget 2017 de la commune

(FONCTIONNEMENT : 390 100 € - INVESTISSEMENT : 236 112,23 €)

2. le budget 2017 réseau d'eau :

FONCTIONNEMENT : 234.190,70 € - INVESTISSEMENT : 76.102,60 €);

-fixé les taux d'imposition des taxes locales directes 2017: T.H. : 10,78% - F.P.B : 11,00% - F.N.B : 53,46% - Total impôt perçu : **101 284 €**

-voté les indemnités de Madame le Maire et des Adjoints en considération du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 ;

-approuvé la proposition du Cabinet OUDOT d'un montant de 1400 € HT, pour la réalisation de relevés topographiques de la traversée du Village et du lieu dit Le Bourg ;

-accepté le devis de la société CM+ d'un montant de 1.394,55 € HT pour un nouvel agencement et du nouveau mobilier de bureau pour l'accueil de la Mairie.